

PROCÉDURE AGEFICE POUR BÉNÉFICIER DE VOS DROITS DE FORMATION

Vous devez créer un compte sur le site de l' [AGEFICE](https://communication-agefice.fr/inscription/) <https://communication-agefice.fr/inscription/>
Vous pouvez avoir jusqu'à 2100€ de formation par an. (Vous perdez votre budget formation tous les 31 Décembre.)

Si vous n'avez jamais effectué une demande de prise en charge de formation à l'AGEFICE, renseigner tous les champs avec la mention « (obligatoire) sur le site via le lien ci-dessus.

Vous pouvez dès à présent demander la prise en charge de votre formation.

Pour constituer votre dossier, vous devez envoyer par mail à l'adresse agefice@support-agefice.fr les documents suivants au format PDF (maxi 5 MO) :

1. Attestation de contribution à la formation pour l'AGEFICE *
2. Imprimé AGEFICE de demande de financement (à télécharger sur la page formation)
3. Convention de formation (à télécharger sur la page formation)
4. Programme de formation (à télécharger sur la page formation)
5. Carte National d'Identité (recto et verso)

*Attestation de contribution à la formation pour l'AGEFICE

Se connecter sur son espace personnel via le site

<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html>

Une fois connecté : accéder à «mon espace personnel», cliquez sur «mes attestations» dans la rubrique «mes documents» puis cliquer sur «attestation de contribution à la formation professionnelle».

Vous obtenez votre attestation avec la mention : AGEFICE.